

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021

---

#### **Ordre du jour :**

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal des séances du 25 mai et 21 juin 2021
3. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2<sup>ème</sup> cycle pour 2022 – 2023 et des licences professionnelles
4. Bourse UFA – situation d'un étudiant
5. Divers

#### **Etaient présents :**

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine  
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle  
Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen en charge des Masters droit  
Monsieur Alexandre DI GIACOMO, vice doyen en charge de la mention AES  
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité  
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

##### Membres élus :

##### Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur Raphaël ECKERT, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU

##### Collège B

Monsieur Arnaud DURANTHON, Monsieur Patrice HILT, Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Delphine PORCHERON

##### Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

##### Collège Usagers

Madame Capucine BLANDET, Monsieur Lucas LOIS, Madame Angeline OKOMBI NDINGA, Monsieur Joris GRILLE, Monsieur Selim AZZI, Madame Jade PARRET, Monsieur Louis ALTORFFER

Personnalités extérieures :

Madame Muriel BERNAL RIZZA, tribunal judiciaire de Strasbourg ; Monsieur Xavier FAESSEL, tribunal administratif de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François DUQUESNE, Monsieur Christophe GODLEWSKI, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD.  
Collège B : Madame Christel SIMLER, Monsieur Salim ZEIBAK

Etaient excusés :

Collège B : Madame Magalie NORD-WAGNER  
Personnalités extérieures : Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole Strasbourg  
Collège Usagers : Madame Victoria EBRARD  
Invités permanents : Madame Christine JUND, CCI Alsace Eurométropole, Monsieur Benjamin CARACO SCD

## **1. Informations du Doyen**

Madame le Doyen présente la nouvelle équipe de direction aux membres du conseil de faculté :

- Vice-doyen en charge de la Licence Droit : Madame le Professeur Ariane Perin-Dureau
- Vice-Doyen en charge des Masters Droit : Monsieur le Professeur Nicolas Chiffлот
- Vice-Doyen en charge de l'AES : Monsieur Alexandre Di Giacomo
- Vice Doyen en charge des Relations internationales : Madame le Professeur Peggy Ducoulombier
- Vice-Doyen en charge des Relations publiques et de l'insertion professionnelles : Monsieur le Professeur Nicolas Kilgus
- Chargée de mission auprès du Vice-Doyen Licence droit : Madame Sabrina Mraouahi
- Chargée de mission mobilité Epicur et correspondant RI Formation auprès du Vice-Doyen en charge des relations internationales : Madame Delphine Porcheron
- Chargé de mission Patrimoine auprès du doyen : Monsieur Bruno Trescher

Elle souligne que les relations entre ancienne et nouvelle équipe permettent la continuité du service public.

Point rentrée : après une reprise à 100 % des effectifs et le constat relatif aux effectifs, effectué à la fin de la première semaine de cours, la faculté a pris la décision eu égard aux conditions d'accueil dans les amphithéâtres de modifier l'organisation pour la troisième année de licence droit en une présence à 50% en présentiel et 50% en distanciel.

## **2. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 mai et 21 juin 2021**

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 25 mai 2021 :

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 21 juin 2021 :

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

### **3. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2<sup>ème</sup> cycle pour 2022 – 2023 et pour les licences professionnelles**

Monsieur CHIFFLOT présente les tableaux des pré-requis et des capacités d'accueil relatifs aux masters et ceux relatifs aux licences professionnelles.

Pour commencer, il convient tout d'abord souligner le travail, une nouvelle fois très conséquent, qui a été accompli par les responsables de Master, à une période de l'année qui est déjà très chargée.

Il faut aussi insister sur le travail des services eux-mêmes puisque la sélection en Master a mobilisé, cette année, pas moins de 9 gestionnaires de Master et 8 vacataires (recrutés sur 1 mois sur fonds propres), pour opérer les sélections sur 40 parcours de Master auxquelles s'ajoutent aussi 2 Licences professionnelles et 4 DU.

Pour la campagne qui s'achève, le nombre de dossiers traités en M1 est de 21 207 et 3945 en M2, auxquels s'ajoutent pour les gestionnaires du service Master: 404 dossiers de LP et 155 en DU.

Ces chiffres, importants, sont une source de satisfaction car ils témoignent de l'attractivité de nos formations et de notre Faculté. Mais ils sont aussi un motif de préoccupation car ils représentent, pour tous les personnels, une charge de travail croissante.

Comme l'année précédente, il y a deux tableaux, l'un pour la première année et l'autre pour la deuxième de Master. Il en va ainsi parce qu'il convient de maintenir une possibilité d'accès aux parcours, afin de pouvoir continuer à accueillir des étudiants d'autres universités notamment étrangères mais aussi permettre d'éventuels changements de parcours des étudiants actuellement inscrits en M1

S'agissant des tableaux relatifs aux Masters, les modifications ne sont pas vraiment substantielles. Ce sont plus des précisions, de petits ajouts que de réelles modifications.

La présentation qui suit indique d'abord la Mention, puis le Parcours Master.

**S'agissant tout d'abord des M1 :**

**PV approuvé le 08 novembre 2021**

En AES/Achat international : On peut noter la proposition de modification des mentions conseillées et des prérequis avec indication d'une Licence en sciences économiques et/ou sciences de gestion (suppression diplôme ingénieur). Indication, également, d'une maîtrise de base du droit français et un niveau minimal conseillé en anglais B2.

En AES/Conformité, Audit légal et gestion des risques : il y a une modification des prérequis avec la précision de « très solides connaissances, avec d'excellents résultats » dans les différentes matières citées (analyse comptable, audit, droit des obligations, droit des sociétés, fiscalité, comptabilité approfondie, etc.) ».

En Droit social: modification, là encore, des prérequis avec l'exigence de « solides connaissances en droit du travail dans ses aspects tant individuels que collectifs, un bon niveau de connaissance dans les disciplines du droit privé général et la maîtrise d'au moins une langue étrangère ».

En Droit public/contrats publics-commande publique : nous avons des précisions de calendrier sur l'ouverture en apprentissage en 2<sup>ème</sup> année, c'est-à-dire lors du M2, pour la période 2022-2023.

En Droit/Cyberjustice : on peut ici noter le passage d'une capacité d'accueil de 30 à 25. Cette réduction est en trompe-l'œil puisque sur ce domaine précis, il y a eu deux parcours ouverts (depuis cette rentrée à la Faculté) avec « Droit et sciences des données » (en Mention Droit) et « Propriété intellectuelle et science de la donnée » (en Mention droit des affaires).

Chaque nouveau parcours offre 4 places, ce qui fait qu'en réalité, dans ce domaine bien précis, il y a une augmentation de l'offre. L'un des enjeux, également, c'est l'insertion professionnelle. Il convient de trouver des stages aux étudiants, alors que l'offre sur le marché du travail n'est pas extensible à l'infini. Cet ajustement, qui n'est pas une diminution, permet à la fois d'être plus en adéquation avec la demande pédagogique et les réalités professionnelles sur le marché.

En Droit international/Droit transnational: on peut noter, là encore une modification des prérequis. Désormais, pour les étudiants ayant fait leur licence à la Faculté de droit, il est « fortement » recommandé de choisir la matière « Introduction au droit international » et de l'assortir de travaux dirigés et que pour les étudiants d'autres universités, il est « fortement recommandé » d'avoir suivi un enseignement de « Droit international public », là aussi avec TD.

### **S'agissant des Master 2 :**

En AES/Achat international : modification des prérequis avec l'exigence d'une maîtrise fonctionnelle de l'anglais « niveau 2 minimum ». C'est en adéquation avec le niveau requis en M1.

En AES/Conformité, Audit légal et gestion des risques : modification des prérequis avec l'exigence de « connaissances très solides, avec d'excellents résultats » dans les matières nécessaires pour postuler : comptabilité de groupe, normes IFRS, audit financier, etc.

En droit social : modification des prérequis avec l'exigence de « bonnes connaissances » en droit des obligations, ainsi qu'en droit commercial et droit des sociétés »

Droit public/contrats publics-commande publique: là encore, comme pour le M1, des précisions sont données, comme pour le M1, sur l'ouverture en apprentissage et son calendrier pour 2022-2023.

En Droit/Cyberjustice : passage d'une capacité d'accueil de 30 à 25, pour les raisons identiques évoquées auparavant.

En droit Européen/Droit de l'économie et de la régulation en Europe (DERE) : on notera cette fois-ci le passage d'une capacité d'accueil de 15 à 20 avec des cours dé-mutualisés entre le M2 Droit de l'économie et de la régulation en Europe et autres parcours de la mention, avec un coût pris en charge par Science-po Strasbourg.

En Droit des libertés : modification des mentions conseillées avec l'ajout du M1 Droit international et du M1 Droit européen et cela pour les trois parcours de la Mention en M2 : Droit européen des droits de l'homme, Droit des minorités et droit des affaires humanitaires et des ONG.

Et en Droit international/Droit transnational: modification des mentions conseillées avec l'ajout du M1 « Droit privé ».

Madame Angeline OKOMBI NDINGA (AED) demande à ce que soit mentionné dans les documents remontant à la CFVU que les effectifs du master Cyberjustice ne baissent pas.

Les étudiants pourront déposer 7 candidatures à la faculté de droit. Compte tenu des statistiques réalisées à n-1, les étudiants déposent à 96 % moins de 7 candidatures et 40 % en réalisent une seule. Cette limitation aura donc un impact raisonnable mais permettra d'avoir moins de dossiers sans obérer les candidatures. Il a été remarqué que dans d'autres universités, le nombre de dossier déposé est entre 2 et 5.

Cette proposition, comme l'an dernier, est proposée au vote des membres du conseil de faculté.

Madame Aude BOUVERESSE demande si des informations concernant une nouvelle application remplaçant ECandidat sont connues à ce jour.

Madame le Doyen indique l'éventuelle la réflexion actuellement menée au niveau national relative à la création d'une plateforme d'informations en direction des étudiants ou d'inscriptions. La conséquence du choix effectué ne sera pas neutre, la mise en place d'une plate-forme d'inscription, dont on saisit bien les avantages, imposera néanmoins une réelle homogénéisation des procédures universitaires en cours au niveau national (calendrier, ...).

Madame le Doyen souligne l'en jeu que revêt l'orientation des étudiants de sorte que de manière pertinente il puisse déposer leur dossier de candidature. En conséquence, afin de soutenir leur démarche, la faculté souhaite développer cet axe, dont la nécessité avait été déjà mentionné l'an passé. A ce titre, elle évoque la réunion en présence de Madame le Bâtonnier, Madame la Présidente de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin ainsi que le représentant de la chambre départementale des huissiers de justice du Bas-Rhin et les étudiantes et étudiants, tenue le 15 septembre. Cette « séance inaugurale » avait pour but d'informer les étudiants de première et deuxième année de licence sur leur orientation, de porter à leur connaissance les pré-requis demandés en master. Dans le prolongement, Nicolas KILGUS précise que d'autres réunions concernant l'orientation seront organisées en direction des étudiants de L2 et de L3, notamment sous la forme de séances thématiques « une mention, des métiers ».

Etienne MULLER indique qu'il n'est pas forcément nécessaire de trop de projeter en terme d'orientation et de masterisation notamment en vue du calendrier électoral 2022.

Madame le Doyen propose au vote :

Vote sur les capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du second cycle pour 2022 – 2023 :

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Vote sur le nombre de candidatures en master :

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Vote concernant les licences professionnelles :

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **4. Bourse UFA – situation d'un étudiant**

Madame .... a été étudiante du parcours intégré franco-allemand et a bénéficié à ce titre d'une bourse UFA pour l'année 2019/2020. Rencontrant de graves difficultés, elle a stoppé sa scolarité en première année. La bourse qui lui a été allouée doit être remboursée, soit 3000 euros.

Si l'étudiante ne rembourse pas, la somme sera supportée par la faculté.

Le conseil de faculté du 21 juin dernier avait demandé à l'étudiante d'apporter des justificatifs afin de pouvoir statuer sur cette situation.

Eu égard à la situation de l'intéressée, le conseil de faculté propose qu'il soit demandé à l'étudiante de rembourser 10 % de la somme attribuée.

Le conseil insiste sur le caractère personnel et très exceptionnel de cette décision.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

**Oui : 27**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

## **5. Divers**

Madame le Doyen informe les membres du conseil que, sous réserve d'évolution des consignes sanitaires, la cérémonie de remise des prix devrait pouvoir se tenir cette année.

Dans le cadre de la « Nuit du droit », les associations étudiantes organisent cet événement en partenariat avec le tribunal judiciaire et l'Ordre du Barreau de Strasbourg.

Madame le Doyen informe qu'un donateur, ancien étudiant à la faculté de droit de Strasbourg, a versé la somme de 20 000 euros à la Fondation. Cette donation est versée à la Fondation et, en accord avec le donateur, sera attribuée dans le cadre de la campagne des bourses d'études à une étudiante ou un étudiant méritant de la faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Doyen,

  
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

